

From: REP-PERS-FRONT-COMMUN@ec.europa.eu

Sent: mercredi 2 décembre 2015 10:48

To: Irene.SOUKA@ec.europa.eu

**Subject: Concours internes ouverts aux AC: demande d'une réunion de concertation technique ou à tout le moins d'une rencontre à votre niveau comme Directeur Général de la DG HR**

Importance: High

**Note à l'attention de Mme I. SOUKA, Directeur général de la DG HR**

## **Réf. Concours internes ouverts aux AC: propositions de l'ensemble de la représentation du personnel**

Les organisations signataires, vous prient d'assurer, s'agissant de la mise en œuvre pour la première fois des articles du Nouveau Statut, notamment l'article 29 et l'article 82.7 du RAA et conformément à l'accord cadre, la tenue d'une concertation technique ou du moins nous permettre de vous rencontrer, en tant que Directeur général de la DG HR, au sujet des concours internes ouverts aux AC, suite aux deux réunions administratives conduites par vos services, utiles car ayant permis de comprendre votre position et d'améliorer celle-ci:

- le ratio candidats / lauréats à l'oral (2,5 à 3 au lieu de 4 annoncé), ce qui à nos yeux est mieux;
- le passage de 60 candidats à 75, chiffre établi pour 2015 et 2016 ;
- l'introduction d'épreuves à caractère professionnel.

Toutefois, alors que les attentes dans les services sont très importantes depuis plus de trois ans, la Commission propose un concours interne ne répondant, notamment suite aux déclarations publiques de Mme K. Georgieva, ni aux besoins des services et ni aux attentes très importantes du personnel, l'un n'allant pas sans l'autre, et ce au moins sur 4 aspects:

1- Le nombre de lauréats proposé par vos services est en effet nettement inférieur à celui demandé par toutes les OSP: 75 au lieu d'au moins 150, nécessaires compte tenu de la population éligible pour ce concours qui comprend également des AT et des fonctionnaires auxquels il faut ajouter, comme le pratique EPSO, 20% en sus pour faire face à des situations imprévues; de surcroît, les lauréats issus de ces concours devraient bénéficier en principe de garanties de recrutement, tel que pratiqué pour la certification. Le prochain concours étant envisagé pour fin 2017, début 2018 (dixit nos interlocuteurs), prévoir 75 lauréats revient à disposer d'au maximum de 25 lauréats par an, chiffre bien inférieur à ce qui est prévu pour les seuls AC, sans tenir compte des AT et autres fonctionnaires, pour lesquels on devrait disposer également de places de lauréats (article 82.7 du statut);

2- La nature des épreuves prévues, qui doit être basée sur les compétences professionnelles et linguistiques;

3- L'éligibilité, comme le prévoit le Statut, doit concerner les AC avec une ancienneté de trois ans et non pas 4 ans comme proposé, sans explication, par l'administration, ce qui aboutit à exclure 1000 candidats au moins sans raison valable;

4- L'accès aux concours avec une expérience dans le grade de 6 mois seulement ne peut se faire à nos yeux car cela donnerait un avantage aux AC ayant réussi un passage de groupe de fonction sans CAST, et occuper à sa suite un poste correspondant à un groupe de fonction supérieur: à ce sujet, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer le nombre d'Agents Contractuels, reclassés à la hausse, suite à la réussite d'un passage d'un CAST équivalent et ayant une ancienneté de 6 mois.

Compte tenu de l'importance du dossier concernant plusieurs milliers de nos collègues et pour la Fonction publique européenne, nous vous réitérons notre demande d'une réunion de concertation technique à votre niveau ou tout au moins de nous rencontrer en tant que Directeur général de la DG HR. En l'absence de ces rencontres, les OSP refuseraient que ce dossier soit traité par la COPAR le 8 décembre, avant qu'une véritable concertation n'ait eu lieu.

Rien ne serait plus dommageable à nos relations et au climat social à la Commission - déjà déprimé à la fois pour des raisons extérieures et pour d'autres correspondant à des pratiques managériales de plus en plus autoritaires - que le refus du dialogue et la recherche active d'un consensus, alors que les demandes proposées par la totalité des syndicats, sont raisonnables.

Dans l'attente d'une réponse positive, veuillez agréer l'expression de notre considération.

Les signataires:

ALLIANCE, U4U/ USHU/ RS, FFPE, USF, Save Europe, Génération 2004